# LE 13 EN ACTION

**Engagements pris, engagements tenus dans les Bouches-du-Rhône**

PS

# ENGAGEMENTS PRIS EN 2004... **ENGAGEMENTS RÉALISÉS EN 2010**


1 Patrimoine départemental fort 6

2 Défense de l'emploi 12

3 Territoire de toutes les solidarités 20

4 Dynamique de la jeunesse comme force de développement 30

5 Culture et loisirs : une palette riche de compétences 36


# Réalisme et ambition pour le 13

Le département demeure plus que jamais l'échelon d'intervention le plus pertinent pour garantir aux habitants des Bouches-du-Rhône solidarité et équité. Face à la tourmente économique et sociale qui affecte durablement les familles et les acteurs économiques, la majorité départementale poursuit avec conviction et engagement une politique volontariste.

Clairement, la solidarité, la proximité et la confiance sont les piliers autour desquels s'articule notre action. Nous en apportons la preuve en investissant 542 millions d'euros, ce qui permet de créer ou de maintenir quelque 10 000 emplois, en étant actifs et déterminés sur le terrain social. En privilégiant cette perspective nous avons pu, il y a plus d'un an, mettre en place un plan quinquennal qui vient accélérer des projets, à Marseille et dans toutes les Bouches-du-Rhône. Il a permis notamment de faire avancer les transports collectifs, de relancer l'effort de construction de logements et de maintenir une politique de soutien actif à notre jeunesse.

Ce document fait le point de nos actions et de nos promesses tenues. Il vous sera utile pour la campagne électorale qui s'ouvre dans quelques mois. En étant réalistes, nous pouvons creuser le sillon du développement et de l'équité, avec une réelle ambition pour notre territoire et tous ceux qui y vivent.

**Jean-Noël Guérini**
Sénateur, Président du Conseil général
des Bouches-du-Rhône

# INVESTISSEMENTS DOUBLES

- Budget d'investissements initial :
  - **550 millions d'€ prévus au budget**

- Investissements supplémentaires :
  - **250 millions d'€ pour Marseille et son agglomération**
  - **250 millions d'€ pour le département**

## UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'INVESTISSEMENTS

Au cours des mandatures 2004-2007 et 2008-2011 des engagements ont été tenus malgré des interférences majeures, dont l'acte II de la décentralisation en 2004 avec ses transferts de compétences non compensés, et la crise financière en 2008 suivie du projet de loi des Finances 2010.

Malgré une fiscalité des plus modérées de France, l'action politique du Conseil général est parvenue à accentuer son volontarisme d'investissement. Pour limiter les effets de la récession sur l'économie locale, le département s'est astreint à une gestion rigoureuse, couplée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et au recours modéré à l'emprunt. Nous avons réussi à doubler notre budget d'investissements pour continuer d'agir envers les populations tout en regardant vers demain. Ce qui a permis d'amortir le choc de la crise, relancer la machine économique et résorber la fracture sociale.

Aussi, dans un souci de proximité et de solidarité jamais démenti, la majorité départementale allie efficacité et audace pour parer au plus pressé dans une période de grande fragilité tout en stimulant l'investissement pour préparer l'avenir.

L'avenir d'une société porteuse de valeurs républicaines, d'une société forte de ses missions de service public, d'une société garante de solidarité et d'équité.

## INVESTISSEMENT EN 2010 :

- Service Départemental d'Incendie et Secours :
  **59,1 M€**[1]

- Maintien du patrimoine forestier en 2010 :
  **4,6 M€ de crédits**
  **(hors domaines départementaux)**[2]

- Protection des ressources d'eau et maritimes :
  **345 000 €**[3]

# PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL FORT

1

Valoriser un environnement exceptionnel et le préserver pour les générations futures, tel est l'enjeu que nous nous étions fixé. Le Conseil général contribue au développement durable du territoire. Il privilégie un mode de développement conjuguant le progrès et la protection de l'environnement, selon des choix qui ne sont pas édictés par les seules préoccupations économiques, mais avant tout par les impératifs sociaux et environnementaux.

# UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ

ENGAGEMENT TENU

## Chaque jour nous préservons l'identité de notre territoire

Chaque jour, nous agissons afin de protéger et de préserver une terre d'exception. Nous le faisons, notamment, par l'acquisition d'espaces naturels sensibles et fragiles.

Cette politique facultative traduit notre volonté constante de protéger et valoriser notre patrimoine naturel tant au plan environnemental, paysager, qu'historique, tout en nous efforçant d'y accueillir au mieux les visiteurs.

La Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) levée sur l'ensemble des permis de construire en espaces naturels nous permet d'aménager les domaines. **Le montant annuel de la TDENS est de 8,5 millions d'euros.**

Nous assurons de nombreuses missions : acquisition de terrain, protection contre l'incendie, surveillance, organisation de secours, travaux forestiers (plantations, éclaircies), installation d'équipements d'accueil, valorisation, réhabilitation du bâti et campagnes de sensibilisation… car la protection de ces espaces nous concerne tous.

**Diversité, identité, notoriété :** Calanques, Camargue Alpilles, Sainte-Victoire, Sainte-Baume constituent un patrimoine touristique et économique exceptionnel sur lequel le Département veille à assurer un développement durable tout en le protégeant contre l'urbanisation. Ainsi, plus de 16 000 hectares disséminés sur une trentaine de domaines sont entretenus et protègés. L'ouverture au public des domaines départementaux permet aux populations de se reposer, écouter de la musique, se détendre, et de faire du sport dans des espaces de loisirs sécurisés.

## Plus d'hommes pour mieux protéger nos sites

Nous agissons également en contribuant au fonctionnement général du Service Départemental d'Incendie et Secours.[1] Le SDIS des Bouches-du-Rhône est l'un des plus importants de France, avec près de **5 000 hommes et de 68 centres de secours.**

## Un patrimoine forestier

Le Département conduit depuis plusieurs années une politique volontaire en faveur de la protection, du reboisement, de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces forestiers.

De même, nous avons fait le choix d'**intégrer systématiquement la mise en œuvre de nos actions relevant de la politique de la forêt dans une démarche de développement durable** ayant pour ambition la protection et le maintien du patrimoine forestier par une gestion sylvicole raisonnée.[2]

# UN PLAN DÉPARTEMENTAL POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU

ENGAGEMENT TENU

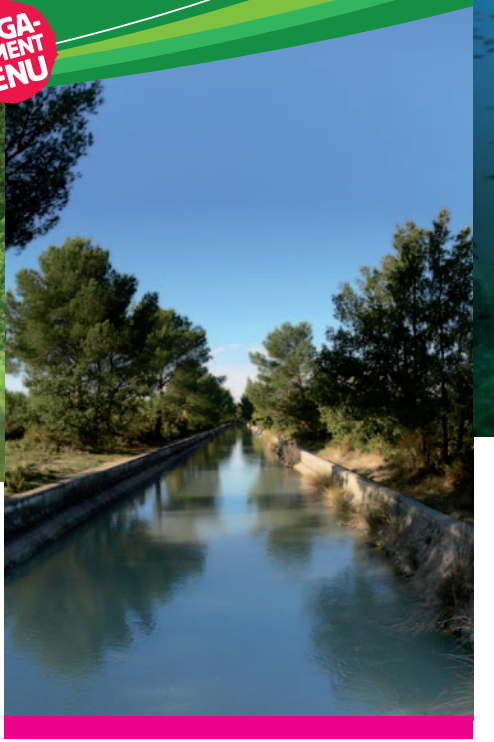

## Favoriser la distribution de l'eau sur tout le territoire

Les milieux aquatiques remarquables sont une composante importante du paysage dans le département des Bouches-du-Rhône. Pouvoir disposer de telles richesses est une chance, mais ces ressources ne sont pas inépuisables.

Naturellement sensibles à ce contexte spécifique, nous confirmons notre implication dans le domaine de l'eau en votant en 2001 une politique publique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et en devenant depuis un véritable partenaire des acteurs concernés : institutionnels comme associations.

Nous investissons également dans la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau dont l'objectif est d'améliorer la qualité et la gestion de l'eau tout en tenant compte des activités socio-économiques indispensables à la vie et à l'aménagement du territoire.

La réalisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable offre aujourd'hui un outil de programmation cohérent sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

## Modernisation d'ouvrages d'irrigation et d'épuration

Parallèlement, nous encourageons la réalisation et la modernisation des ouvrages d'irrigation au travers du programme d'aide aux investissements d'hydraulique agricole. Nous aidons les communes des Bouches-du-Rhône dans la mise aux normes, voire la réalisation de leurs stations d'épuration.

## Protection des fonds marins

Une de nos missions est de concevoir et gérer des ouvrages (bassins de décantation, déshuileurs, bassins de confinement) visant à protéger le milieu aquatique de diverses pollutions par un traitement des eaux pluviales recueillies sur les infrastructures routières et l'aménagement de bassins d'orage.

# FÉDÉRER LES ÉNERGIES

**1ER INVESTISSEUR DU DÉPARTEMENT**

- Un budget significatif de **1 643,66 M€**[1] **de 2005 à 2008 (hors dette)**

- **De 15 à 25 M€** investis pour le développement économique

**TRANSPORT**

- RÉALISATION D'UNE 3ÈME VOIE FERRÉE ENTRE AUBAGNE ET MARSEILLE, **56,7 M€**[2]

- Financement des études relatives à la réalisation de la future LGV PACA : **7,9 M€**[3]

**AIDES PUBLIQUES**

- Soutien aux communes : **environ 100 M€**[4]

**L'AGRICULTURE**

- Soutien aux agriculteurs : **13,78 M€ à l'agriculture,** **auxquels il faut ajouter** **3,88 M€ d'aides indirectes**[5]

**PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ**

- Mobilisation de **6,275 M€** pour développer 8 pôles de compétitivité[6]

# DÉFENSE DE L'EMPLOI 2

**LE CONSEIL GÉNÉRAL FÉDÈRE LES ÉNERGIES**

Pour contribuer à l'initiative individuelle et à l'esprit d'entreprise, pour bâtir ensemble le département des réussites, en tant qu'acteur économique de premier plan, nous nous positionnons en amont du processus de création et de développement pour favoriser la mise en place d'un environnement propice.
Au-delà des compétences nées des lois de décentralisation, nous mettons en œuvre une politique économique destinée à révéler et renforcer les potentialités du département.

# LE DÉPARTEMENT : 1ER INVESTISSEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENGAGEMENT TENU

Tramway, aéroport MP2, TGV, future LGV, Iter, Grand port maritime de Marseille, L2, Euroméditerranée, Mucem… ces grands équipements, en projets ou opérationnels, permettent de **structurer un territoire, de le rendre compétitif et attractif.**

Le Conseil général répond présent, son intervention relève d'une volonté politique forte[1].

## Aménager le territoire

Nous nous sommes fortement mobilisés pour l'implantation d'Iter sur le site de Cadarache en y consacrant 152 millions d'euros dont 80 millions d'euros pour la prise en charge de l'aménagement de l'itinéraire d'accès au site. Le département a financé un tiers du doublement de la ligne Aix-Marseille et intervient aujourd'hui, dans les mêmes proportions, pour la réalisation d'une troisième voie ferrée entre Aubagne et Marseille[2].

Très mobilisé pour la future LGV PACA, le Conseil général finance[3] des études nécessaires à ce projet vital pour l'avenir du département.

## Soutien à la création d'entreprises

Parallèlement, la mise en place d'une politique volontariste dans le domaine de la création d'entreprises, avec comme priorité de favoriser l'accompagnement des créateurs à chaque étape de leur parcours, a été actée. Nous apportons notre soutien aux entreprises, à travers l'octroi d'aides indirectes qui portent sur le conseil, **les investissements ou encore l'accès au crédit.**

Parce que **notre objectif est de favoriser et de développer la mise en place d'un contexte économique propice à la croissance des entreprises**, nous agissons également en direction de la création d'emplois, dans les limites de la réglementation.





# S'ENGAGER CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES PUBLICS

ENGAGEMENT TENU

Dans le contexte économique actuel, particulièrement difficile, vecteur d'exclusions, l'action départementale s'évertue à **défendre les services publics propices à l'intérêt collectif, à promouvoir les équipements et aménagements publics ouverts au plus grand nombre pour l'épanouissement de tout un chacun.**

C'est en ce sens, que le département apporte son soutien aux petites et moyennes communes, dans leurs projets de développement, notamment par l'octroi de subventions contribuant aux réalisations municipales des 119 communes et 150 structures intercommunales[4].

Ainsi, nous développons une politique spécifique en faveur des communes :

**NOS THÈMATIQUES PRIORITAIRES :**
l'environnement et le développement durable ;
le sport et la jeunesse ; la culture ;
le foncier et l'habitat social ;
l'accueil de la petite enfance.

**NOS DISPOSITIFS D'INTERVENTION PHARES :**
- Le Contrat départemental d'aménagement et de développement : **47 M€**
- Le Fonds départemental d'aide au développement durable : **7,3 M€**
- L'Aide aux travaux de proximité : **21 M€**

# PRÉSERVER L'EMPLOI AGRICOLE ET LE TERRITOIRE EN SOUTENANT UNE AGRICULTURE RAISONNÉE

ENGAGEMENT TENU

## Se mobiliser pour l'agriculture

Parce que l'agriculture rime avec emplois, art de vivre et protection du territoire, il importe de la soutenir. Elle occupe une place non négligeable avec ses 6 000 exploitations, réparties sur 214 000 hectares (soit 41% de la surface du département) et un chiffre d'affaires de 610 millions d'euros.

Ce secteur, en profonde mutation, prend aujourd'hui un nouveau tournant : il lui est confié un **rôle d'aménagement et de gestion de l'espace**. Cette double vocation a été confirmée par la nouvelle loi d'orientation agricole dans le cadre de contrats territoriaux d'exploitation.

L'agriculture façonne le territoire et permet de tenir cet équilibre fragile entre ruralité et urbanisation. De fait, l'installation des jeunes agriculteurs, reste, dans un contexte économique et foncier qui caractérise aujourd'hui les Bouches-du-Rhône, un de nos objectifs prioritaires.[5]

Par ailleurs, le département apporte également son aide à l'investissement pour le parc départemental des cultures sous-abris, qui représente 1 560 hectares de serres, pour les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, pour les exploitations agricoles installées depuis moins de 5 ans.



# ÉCONOMIE ET SAVOIR : DES DOMAINES CONVERGENTS

ENGAGEMENT TENU

## Soutenir la recherche et l'innovation

Conscient de leur importance en matière de développement économique, nous soutenons les efforts de recherche et d'innovation des universités, des laboratoires, des centres de recherche, des pôles technologiques. En outre, nous favorisons l'installation de passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la science.

## Rénover les pôles universitaires

Dans le cadre du contrat de plan État/Région, nous participons à la rénovation des pôles universitaires et à l'installation des grandes écoles.

## Miser sur les pôles de compétitivité

Partenaire actif dans la structuration des filières porteuses pour l'avenir des Bouches-du-Rhône, le département soutient fortement les pôles de compétitivité dans le cadre de sa politique économique.[6] Au total, **huit pôles de compétitivité ont été labellisés sur la région PACA :**

- les solutions communicantes sécurisées
- la mer
- les risques
- l'optique
- les énergies
- les fruits et légumes
- les parfums et arômes
- et enfin les pathologies émergentes et maladies orphelines.

Chacun de ces pôles regroupe, sur un espace géographique, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche publiques et privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs innovants.

### QUELQUES EXEMPLES

- **projet Mistral** porté par le Centre de microélectronique de Provence à Gardanne dans le cadre du pôle
- **projet Festic** porté par l'Institut Fresnel à Marseille dans le cadre du pôle « Optique Photonique »
- **projet UV PACA** porté par le Centre d'océanologie de Marseille dans le cadre du pôle Mer
- **projet Biohydrogène** PME porté par l'Institut de biologie structurale et microbiologie de Marseille.

Ces projets de haut niveau doivent à terme aboutir à la création de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée. Ils constituent ainsi des éléments structurants pour le développement économique du département des Bouches-du-Rhône.





# CRÉER 3 000 EMPLOIS PAR AN

ENGAGEMENT TENU

**73%** des investissements en France sont financés par les collectivités locales pour répondre à l'aménagement du territoire et aux besoins des populations.

Premier département de France en termes d'investissements, **les Bouches-du-Rhône créent ou sauvegardent quelque 10 000 emplois par an.**[7]

## De nouvelles structures locales

Dans un contexte économique et social difficile, nous jugeons nécessaire d'être aux côtés des créateurs d'entreprises. Ainsi, nous accompagnons les projets de création d'entreprise en assurant une expertise, en aidant à la mobilisation des financements et en participant au développement du projet pendant les deux premières années d'activité.

## Accompagnement lors du retour à l'emploi

En outre, avec la signature d'un contrat d'insertion pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), le Conseil général engage un ensemble de dispositifs pour permettre aux personnes en difficulté de retrouver le chemin de l'emploi. Cette politique, centrale pour le Conseil général, est complétée par une aide financière pour ceux qui décident de créer leur entreprise.

## Valoriser les artisans

En partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, nous organisons chaque année le salon Artisans 13. Si cet événement est toujours un moment convivial, pour autant, il s'agit aussi de soutenir l'économie locale en proposant aux **32 000 artisans** du département de venir à la rencontre du public pour diffuser leur savoir-faire.

# BUDGET SOLIDARITÉ TRANSPORTS

EVOLUTION PRÉVISIONNELLE EN 2010

### DÉVELOPPEMENT

- **100 M€ alloués en 2010,** en plus des 200 M€ prévus par le plan pluriannuel[1]
- Titre de transport **unique**[2]
- Création de **pôles multimodaux** qui facilitent le changement de transports entre vélos, bus, voitures, tramways et métros.[3]
- **22M€** destinés aux transports scolaires[4]

### DES LOGEMENTS POUR TOUS

- **18,726 M€** investis dans 9 projets ANRU[5]
- 5 projets ANRU à l'étude pour 9,239 M€[6]
- **960 logements ANRU réhabilités** pour **3,49 M€**[7]
- **50 M€** consacrés à la réhabilitation et création de logements[8]

### POLITIQUE D'INSERTION

- Environ **16 %** d'augmentation des crédits 2010, avec un budget de **460 M€**[10]

### POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

- **22 000 personnes bénéficient d'une prise en charge** dans le cadre de l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie (108 M€)[11]
- En 6 ans, le budget animation et activités des seniors est passé de 3 à **5,5 M€**[12]
- **5,923 M€** consacrés aux projets d'animation des seniors[13]

### POLITIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- 6 % d'augmentation des crédits PCH[14]
- **19 000 emplois** générés pour le **maintien à domicile** ou la **prise en charge** en structures d'accueil[15]

### OFFRE DE SOINS

- En 10 ans, **+ de 12,5 M€ investis dans l'AP-HM**[16]

# TERRITOIRE DE TOUTES LES SOLIDARITÉS

3

### AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE CHACUN

Chercher à renforcer la qualité de vie de chaque habitant, réduire les injustices et les inégalités d'un territoire, le Département s'attache à jouer la carte de la solidarité pour tous et partout.

# FAVORISER DES TRANSPORTS COLLECTIFS PLUS RAPIDES ET MOINS CHERS

ENGAGEMENT TENU

## Vivre mieux, c'est aussi se déplacer plus facilement

Asphyxie des centres urbains, insécurité routière, pollution, les problématiques engendrées par le « tout voiture » dans le département sont nombreuses. Face à ce constat, nous avons développé une politique ambitieuse pour inciter l'automobiliste à délaisser sa voiture et à emprunter les transports collectifs. ❶

Le département poursuit ses efforts pour répondre aux besoins quotidiens des usagers des transports collectifs. Ce qui se traduit, sur le terrain, par la mise en place de navettes qui desservent les grands pôles d'emploi du département : Aix-Euroméditerranée, Marseille-les paluds à Aubagne, Marseille-zone commerciale de Vitrolles, Marseille-hôpital Nord ou encore Marseille-Plan de campagne, Marseille-pôles d'activités d'Aix et de l'Arbois. Autant dire que ce sont des **milliers de salariés, d'étudiants qui voient ainsi leur vie simplifiée par un gain de temps important.**

## Vers des transports simplifiés

La création du syndicat mixte des transports vient corroborer cette politique volontariste. Sa mission est de coordonner les transports collectifs des communautés urbaines et d'agglomération membres du syndicat ; de communiquer en direction des usagers sur ces différents transports et de créer une tarification homogène.

## Réseau plus souple pour tous et accessible

Afin de renforcer le maillage des quartiers, la CUMPM[1], avec le soutien du département, a lancé en avril 2010 la « Transpass métropole », titre unique de transport valable sur plusieurs réseaux. L'objectif étant de regrouper les **4 systèmes de billettique du département en un seul** pour faciliter les transports en commun entre communes et entre communautés d'agglomération. ❷

Parallèlement, le département s'efforce de mettre en œuvre un réseau souple, attractif et fiable. Il soutient la création du **pôle multimodal** ❸ à la station Capitaine Gèze où convergeraient métro, BHNS, Cartreize, parking pour voiture. L'objectif est de réaliser plusieurs pôles similaires pour aérer l'hyper centre et **désenclaver le territoire.**

## Création de sites propres pour l'environnement

Des réaménagements de la voirie pour les transports alternatifs en site propre sont également programmés dans l'hyper centre de Marseille : des couloirs pour les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ou pour les 2 roues motorisés et les vélos.

## Tarifs solidaires

**Scolaire :** une politique en direction de la jeunesse ne serait pas complète sans des transports scolaires attractifs. De la maternelle jusqu'au baccalauréat, les élèves qui dépendent du Conseil général et qui se rendent d'un périmètre de transport urbain à un autre bénéficient d'une aide très avantageuse aux transports scolaires. ❹

**Seniors :** le département met en place des dispositifs pour faciliter le déplacement des seniors, notamment avec des **transports à 1€.**

[1] Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole

# ACCÉLÉRER LA RÉHABILITATION ET LA SÉCURISATION DES GROUPES HLM

ENGAGEMENT TENU

## Des logements pour tous

Nous soutenons de nombreux projets de réhabilitation de logements HLM chaque année.

Depuis 2005, le département s'est engagé par convention sur **9 projets ANRU pour un total de 18,726 millions d'euros**[5], et 5 autres projets sont aujourd'hui à l'étude pour un total de 9,239 millions d'euros.[6] :

- **960 logements HLM** ont été réhabilités au titre de l'ANRU à hauteur de 3,49 millions d'euros.[7]
- **110 logements de propriétaires occupants** en périmètre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été réhabilités pour un montant de 160 000 euros.

13 Habitat garantit au plus grand nombre un logement de qualité. Premier bailleur social de la région, l'Office public de l'habitat loge plus de 100 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, face à la crise économique, le département a voté en 2009 **le plan quinquennal d'investissement dont le volet s'élève à 50 millions d'euros.**[8]

# DES ACTIONS SOCIALES POUR CHACUN

ENGAGEMENT TENU

Les dépenses d'action sociale et de solidarité poursuivent leur progression en 2010.[9]

## Politique d'insertion[10] et de solidarité active

Depuis de nombreuses années, nous nous efforçons de donner au mot solidarité tout son sens. Avec le RSA[1], le département est conforté dans son rôle de chef de file des politiques d'insertion.[10]

La mise en place récente du RSA et du CUI[2] induit une absence de visibilité précise sur ces dispositifs, renforcée par les effets difficilement maîtrisables de la crise économique.

Ainsi, depuis le 1er juin 2009, le RSA, créé pour améliorer les ressources des travailleurs modestes, enregistre une augmentation de 16% des crédits pour atteindre 460 millions d'euros. Au cours des derniers mois, plus de 500 personnes sont entrées, tous les mois dans le dispositif RSA. Ces chiffres soulignent la situation délicate que nous devons affronter. Le véritable enjeu réside dans la maîtrise future de cette importante mesure sociale et dans l'efficacité du dispositif, à savoir le retour à l'emploi.

## Politique en faveur des personnes âgées

En partenariat avec les autres acteurs de la solidarité à l'égard des aînés, l'État, la Ville, les Intercommunalités, les associations et les partenaires institutionnels, le

[1] Revenu de Solidarité Active, mis en place le 1er juin 2009 en remplacement du (RMI) Revenu Minimum d'Insertion et de l'API (Allocation Parents Isolés).
[2] Contrat Unique d'Insertion, qui est le volet professionnel du RSA, entré en vigueur le 1er janvier 2010.

département apporte son soutien aux personnes qui se retrouvent trop tôt en situation d'isolement ou de dépendance. Il délivre les autorisations de création de nouveaux établissements et fixe, conjointement avec l'État, les tarifs de prise en charge en établissement ou à domicile.

Conscient du défi que représente l'allongement de la durée de vie pour notre société, à l'écoute du désir d'indépendance des seniors et de leurs besoins, notamment en matière d'activités, attentif à améliorer leur qualité de vie, le département accompagne les aînés en adaptant sa politique. C'est l'objectif du **schéma départemental mis en place en faveur des personnes âgées 2009/2013.**

### A - ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA devrait aussi fortement croître en 2010, après une **évolution de plus de 5%** entre 2008 et 2009, et un **budget de 108 millions d'euros.** 22 000 personnes bénéficient de ce dispositif d'accompagnement du maintien à domicile.[11]

### B - VIE QUOTIDIENNE DYNAMISÉE

Outre les conditions de vie des aînés, l'animation des clubs et espaces seniors demeure un volet d'action facultative largement subventionnée[12] et sans cesse réaffirmée. Ces espaces conviviaux viennent rompre l'isolement des personnes âgées grâce à la rencontre et aux ateliers thématiques proposés. Ils représentent une des priorités du département.

En soutenant les associations œuvrant auprès des seniors, le département assure un maillage de l'animation seniors[13] :

Partenaire principal de l'Entraide Solidarité 13, l'institution départementale permet à 300 clubs de fonctionner (135 à Marseille et 165 dans le département) pour le plaisir de 52 000 adhérents, inscrits dès l'âge de 55 ans et encadrés par près de 2 200 bénévoles et de dynamiques délégués.

### C - AU PLUS PRÈS DE LA RÉALITÉ

Le Coderpa 13, organisme consultatif dépendant du Conseil général des Bouches-du-Rhône analyse les évolutions et l'élaboration des politiques publiques, tout en relayant l'information auprès du grand public. Le résultat de ses travaux est consulté dans le cadre de l'élaboration de la politique départementale en faveur des personnes âgées, comme par exemple pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

## Politique en faveur des personnes handicapées

### A - UN SERVICE PUBLIC COHÉRENT

**La politique volontariste du département en faveur des personnes handicapées est une priorité.** De nombreuses actions sont menées en matière de logement, de transport, en direction de l'enfance et de la jeunesse…

Ainsi, trouver un logement à une personne handicapée ne rentre pas dans les attributions du Conseil général, mais le département peut prendre en charge l'aménagement du logement des personnes handicapées. De même, plus de 1 000 enfants bénéficient de transports adaptés.

### B - LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La politique en faveur des personnes handicapées s'est fortement développée. 2 200 personnes vivent dans le cadre d'un maintien à domicile. Le montant prévisionnel 2010 de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est encore difficile à évaluer, mais devrait à l'instar des années précédentes, connaître une très forte croissance. Ainsi, après un triplement de la dépense entre 2007 et 2008, puis un quasi doublement avec plus de 22 millions d'euros entre 2008 et 2009, le budget alloué à la PCH devraient atteindre 174 millions d'euros.[14]

## C- DES STRUCTURES D'ACCUEIL ADAPTÉES[15]

A côté de la coordination assurée par le Service Départemental pour les Personnes Handicapées (S.D.P.H.) avec les acteurs de terrain pour répondre aux problèmes des personnes handicapées, le département autorise, fixe les tarifications et contrôle les différentes structures qui accueillent les adultes handicapés moteurs et/ou mentaux.

Ces actions contribuent à donner aux personnes handicapées la juste place qui leur revient dans nos villes et dans la société.

Parallèlement, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué en son article 64, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées : un véritable « guichet unique » pour les personnes handicapées et leurs familles.





# AGIR POUR UNE SANTÉ DE QUALITÉ

ENGAGEMENT TENU

Prévention des cancers, lutte contre la tuberculose, dépistage des MST, protection maternelle et infantile, périnatalité, soutien à l'acquisition d'équipements hospitaliers de pointe... Le Conseil général mobilise d'importants **moyens humains et financiers pour maintenir une politique de santé volontariste et solidaire.**[16]

## Investir dans les techniques de pointe : des exemples

Soutenir financièrement les établissements hospitaliers dans l'acquisition de matériels de pointe, c'est aussi **donner la priorité à une santé de qualité.**

**Plus de 40 M€** ➲ maintien de la qualité des plateaux techniques et des soins apportés aux patients de l'assistance publique (depuis 2002).

**Plus de 4 M€** ➲ développement du centre de radiothérapie créé au sein de l'Hôpital Nord à Marseille.

**Près de 600 000 €** ➲ équiper l'Institut Paoli Calmettes d'un robot de chirurgie coelioscopique utilisé dans le traitement de certains cancers.

**250 000 €*** ➲ achat d'un EOS, appareil révolutionnaire d'imagerie radiographique pour service pédiatrie de l'hôpital de la Timone Enfants (*financé pour moitié par le département).

**13 M€*** ➲ construction d'IPC 3 pour permettre à l'Institut Paoli Calmettes de mieux accueillir et accompagner les patients et leur famille (*financé par le département).

Ces initiatives participent à une démarche volontaire du Conseil général qui vise à offrir le meilleur pour tous : meilleures conditions d'accueil aux malades, aux familles et aux collégiens malades.

## COLLÈGES

- Courant 2010, **19 collèges** seront rénovés[1]

PARC INFORMATIQUE

- Ordina 13 : budget de **21,4 M€** consacrés[3]
- **25 000** ordinateurs portables donnés chaque année[4]
- **Bornes wi-fi** dans l'ensemble des collèges pour **30 M€**[5]

- **1 800 € par collégien** sont dépensés par an (tous dispositifs confondus)[2]

CULTURE ET LOISIRS

- **Plus de 30M€** consacrés à la **culture** et aux **loisirs des jeunes** ; dont 4,5 M€ dans l'Attitude 13[6]

## CRÈCHES

PETITE ENFANCE

- **Plus d'1 M€ d'aides** consacrés à l'accueil des jeunes pousses[7]

- **Plus de 350 structures** d'accueil existantes[8]
- **2 049 places en crèches créées**[9]

# DYNAMIQUE DE LA JEUNESSE COMME FORCE DE DÉVELOPPEMENT

4

# PLUS DE COLLÈGES EN VUE

ENGAGEMENT TENU

L'école et le collège doivent redevenir le lieu où l'on forme les citoyens de demain. **Sur la période 2004-2010, 22 collèges ont été construits, soit un budget de 272,23 M€, et 63,68 M€ ont été consacrés à la rénovation de 65 établissements dans les Bouches-du-Rhône, à Aix, Arles, Aubagne, Trets, La Ciotat, Sausset-les-Pins, Marseille (etc.)** pour répondre aux besoins de scolarisation des familles.[1]

Si construction, réhabilitation, équipement de collèges relèvent de ses compétences obligatoires, le Conseil général va bien au-delà de ses missions réglementaires. En effet, il ne saurait concevoir un véritable service public de l'éducation sans donner aux collégiens les moyens de réussir. Qu'il s'agisse de vie pratique, de loisirs, d'éveil à la citoyenneté, **le Conseil général répond présent en investissant 200 M€.**[2] Bref, tous dispositifs confondus, c'est 1 800 € que le Conseil général investit chaque année pour chaque collégien.

# ORDINA 13

ENGAGEMENT TENU

Le Département participe à la réduction de la fracture numérique en permettant un égal accès au savoir à tous les collégiens. Ainsi, soucieux, à l'ère du numérique, que chaque adolescent puisse s'approprier l'outil informatique et accéder à l'internet, sans condition de ressources, le département accorde chaque année, à tous les élèves de 4ème et de 3ème un ordinateur portable et une clé USB.[3]





# COLLÈGE NUMÉRIQUE : UN PARC INFORMATIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

ENGAGEMENT TENU

Parallèlement aux **25 000 ordinateurs distribués « chaque année »**[4] pour que les collégiens des Bouches-du-Rhône disposent d'un outil indispensable pour s'ouvrir au chemin des nouvelles technologies, le Conseil général équipe les établissements.

En effet, les collèges peuvent aussi compléter leur dotation en classe mobile, équipements périphériques (vidéo projecteurs, tableaux interactifs, scanners), permettant une utilisation très souple de l'informatique en classe, sur présentation d'un bilan d'activités et d'un projet pédagogique détaillé.

Par ailleurs, la collectivité poursuit année après année le renouvellement des ordinateurs fixes implantés dans les collèges, en fonction de l'ancienneté du parc et de l'évolution des effectifs.

De plus, le département a procédé au câblage et à l'installation de serveurs et de bornes wi-fi dans l'ensemble des collèges et participe à l'achat de logiciels pédagogiques et de matériels périphériques (appareils photos numériques, scanners, tableaux interactifs...).[5]

# PASSEPORT LOISIRS JEUNES

ENGAGEMENT TENU

## Culture et loisirs pour les jeunes

Par sa politique, le département des Bouches-du-Rhône affiche clairement sa volonté de répondre aux attentes de la population et notamment des jeunes.

Par exemple, l'Attitude 13 : 45 000 chéquiers gratuits d'un montant de 100€ favorisent les sorties cinéma, théâtre, concerts, l'achat de livres, la pratique sportive et culturelle pendant toute l'année pour tous les collégiens scolarisés dans le département.[6]



# AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN CRÈCHES

ENGAGEMENT TENU

La politique de la petite enfance a pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien-être. Les modes d'accueil proposés aux familles doivent respecter ces principes. Notre mission est de nous assurer que **l'accueil des enfants se fasse dans les meilleures conditions.**[7]

Il existe plus de **350 structures d'accueil de la petite enfance** dans les Bouches-du-Rhône.[8] Depuis 2007, 2 049 nouvelles places en crèches ont été créées.[9]

Ces structures proposent différents types d'accueil : durant la journée, en périscolaire, occasionnel, chez une assistante maternelle, avec la participation active des parents...

VITALISER L'ASSOCIATIF, LE SPORTIF ET LE CULTUREL

**VIE ASSOCIATIVE**

- 12 000 actions et manifestations de **6 à 7 000 associations soutenues**[1]
- **100 M€** investis chaque année dans le monde **associatif** (au titre de l'aide facultative)[2]
- **10% d'emplois du département, 58 000 salariés, près de 500 000 bénévoles**[3]

**PRATIQUES SPORTIVES**

- **26,1 M€** investis dans la politique **sportive**[4]
- Equipement sportif de qualité adapté et ouvert à tous
- **Bilan de santé complet** entièrement financé
- Sport comme **vecteur de communication**

**ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS**

- **Partenaire des grands rendez-vous** (15 M€)[5]
- Création et prise en charge des résidences d'artistes[6]
- La **culture** est incontestablement un poste important avec un budget de **65,5 M€**[7]

# CULTURE ET LOISIRS : UNE PALETTE RICHE DE COMPÉTENCES

5

## VITALISER L'ASSOCIATIF, LE SPORTIF ET LE CULTUREL

Qu'elle soit sociale, sportive ou culturelle, la vie associative est le ciment de notre société car elle contribue au maintien du lien social dans les communes, ainsi que dans tout le département.

# SOUTENIR LE MONDE ASSOCIATIF

ENGAGEMENT TENU

## Tissu associatif favorisé

Attentif au fait que le tissu associatif ne se dévitalise pas, soucieux de la pérennité des actions associatives, notamment en période de crise quand le repli sur soi menace, le Département se fait fort de prodiguer les conseils et d'apporter les soutiens, notamment financiers, sans lesquels les associations ne pourraient mener à bien leurs actions.

## Les domaines concernés

Le monde associatif touche de nombreux domaines : jeunesse, sport, culture, politique de la ville, logement, agriculture, insertion, environnement, économie, relations internationales, actions éducatives, recherche, santé, personnes âgées, personnes handicapées, tourisme…

Des festivals d'art au soutien de grandes causes, ce sont quelque 12 000 actions et manifestations émanant de 6 à 7 000 associations qui sont soutenues par le département.[1]

## L'impact économique du monde associatif

C'est notre choix politique d'aller de l'avant avec le monde associatif. Le maintien d'un tissu associatif fort, dynamique et solidaire a un coût.[2]

La vie associative des Bouches-du-Rhône c'est **10% de l'emploi du département, 58 000 salariés et quelque 500 000 bénévoles déployés** en actions diverses et variées pour accompagner et harmoniser la vie sociale.[3]

Créé en 2003, l'Observatoire de la vie associative est destiné par ses études et les rencontres qu'il organise, à mieux connaître le tissu associatif du département, il travaille sur l'impact économique, social et sociétal des associations dans les Bouches-du-Rhône. Ses productions constituent une aide à l'orientation des politiques publiques.





# ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES

ENGAGEMENT TENU

Favoriser l'animation sportive dans le département, c'est non seulement être près du public, mais c'est aussi faire la promotion de nombreux sports, en permettant à tous d'accéder à de nouvelles disciplines et de susciter des vocations. La politique sportive départementale permet de **soutenir des manifestations d'envergure et des équipes de premier plan.**[4]

## Des centres d'accueil réservés aux sportifs

La politique sportive départementale s'appuie sur des **équipements sportifs de qualité, adaptés et ouverts à Tous.** En 2003, le Centre Sportif Départemental de Fontainieu a été créé dans le 14ème arrondissement de Marseille. Ouvert tous les jours de la semaine pour accueillir un large public, ce site participe à une **re-dynamisation et une revalorisation urbaine des quartiers périphériques de Marseille.**

Dans le même ordre d'idée, la Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports est un centre d'accueil et d'expression entre les jeunes, leurs parents et l'ensemble du mouvement associatif et sportif.

## Une palette de sports proposée

Chaque année, le département s'attache à proposer une large programmation d'événements sportifs dans les Bouches-du-Rhône. Entre sport de haut niveau et sport pour tous, ces grands moments de

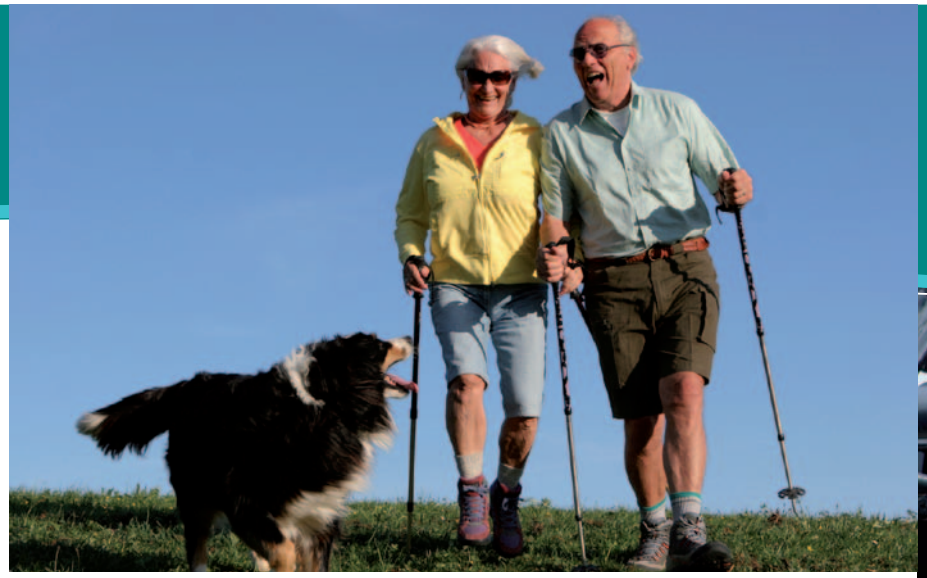

sport offrent l'occasion à chacun de venir s'initier gratuitement à la pratique d'un nouveau sport.

## Un suivi médical offert

En outre, que ce soit durant l'été, ou pendant toute l'année, des aides favorisent la pratique sportive et le suivi médical, dans le but d'ouvrir les activités à tous, sans barrière sociale ou financière, tout en veillant au bien-être de chacun.

**La dimension sociale et éducative est une priorité des Bouches-du-Rhône.** Pour tous ceux qui font du sport intensivement, **le département finance entièrement des bilans de santé complets,** permettant de détecter des troubles ou contre-indications et de sécuriser ainsi leur pratique sportive.

## Le sport, vecteur de valeurs

Parce que l'éducation et le sport véhiculent des valeurs nécessaires à transmettre à nos jeunes, nous mettons l'accent depuis plus de 10 ans sur les séjours et les stages qui se passent en dehors du cadre scolaire, et qui se déroulent sur des périodes de vacances scolaires.

Et comme **le sport est un lien entre les générations,** des stages sportifs sont aussi organisés à l'attention des seniors du département qui souhaitent se maintenir en forme tout au long de l'année. Parce que le sport est l'affaire de tous.



# FAVORISER L'ACCES À LA CULTURE POUR TOUS

ENGAGEMENT TENU

Soutenir l'innovation culturelle, la création, la diffusion, élargir l'accès à la culture auprès d'un public de plus en plus diversifié, développer l'aménagement culturel du territoire départemental, préserver et valoriser le patrimoine (etc.) sont les axes majeurs de notre action culturelle départementale.

Nous avons ainsi décidé de mettre en place en 2007 un ensemble de nouveaux dispositifs qui répond à un véritable souci de cohérence, dont l'aide à la diffusion des œuvres liées aux industries culturelles, et notamment la création cinématographique et les musiques actuelles selon des modalités spécifiques à chacun de ces deux secteurs.

## Grands rendez-vous maintenus

**Partenaires des grands rendez-vous culturels du département,** nous apportons notre soutien à la Fiesta des Suds, au Festival international du film documentaire de Marseille, au Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, au Festival international de piano de la Roque d'Anthéron ou encore aux Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

## Création d'une résidence d'artistes 6

Inaugurée fin 2008, la résidence d'artistes du Domaine départemental de l'Etang des Aulnes accueille des projets de création artistique en théâtre, danse et musique. Ce Centre départemental de création en résidence offre un lieu de travail constitué **d'un plateau en ordre de marche et un lieu d'hébergements de 24 chambres.** Dans le cadre de la politique départementale en faveur de la création, cet espace est mis à disposition, et l'hébergement ainsi que la restauration des équipes artistiques sont pris en charge pendant le temps de la résidence.

## Préservation de sites culturels

Le Conseil général gère le domaine départemental du Château d'Avignon, le Musée départemental-Arles antique, le Museon Arlaten, la Galerie d'art départementale sise au cœur du cours Mirabeau à Aix-en-Provence.

## Soutien à la lecture

Depuis 1986, le département a à sa charge la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône dont **la vocation est de favoriser le développement de la lecture dans les communes de moins de 20 000 habitants.** Sont aussi accessibles à tous, les Archives départementales qui permettent de découvrir les documents rassemblés par toutes les institutions civiles, politiques, judiciaires et religieuses implantées depuis le moyen-âge sur le territoire de l'actuel département des Bouches-du-Rhône.

## Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture

S'agissant de Marseille-Provence 2013, le Département, acteur et promoteur culturel incontournable 7, pèsera de tout son poids.

En effet, conscients du patrimoine ainsi que du potentiel culturel de notre territoire, nous nous efforçons depuis toujours de les valoriser aux yeux de tous. En conséquent, l'aventure de Marseille-Provence 2013 est une belle opportunité de persévérer en ce sens, en faisant rayonner, au niveau européen, l'identité culturelle de Marseille, des Bouches-du-Rhône et de l'ensemble du territoire de Marseille-Provence.

Partenaire présent et un financeur de tout premier plan, le Département est convaincu que l'année 2013 doit ancrer l'événement et surtout impulser un renouveau pour installer les politiques culturelles durablement.

www.13enaction.fr